

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°237

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DÉCEMBRE 2018

L'AN deux mille dix huit, le 19 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : RUER Marc, MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Leila TLILI

Monsieur Mohamed Fathi TLILI

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Sylvie DUCATTEAU

Madame Sophie VALLY

Monsieur Eric PLEE

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Rachid ZAIRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Magalie CHERET

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de l'Education et de l'Enfance/Service Enseignement

OBJET : Remise gracieuse de la créance de Mme Keita pour ses participations aux frais de restaurants scolaires et centres de loisirs.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°105 du 14 juin 2018 relative à la modification de délégation d'attribution accordée à Madame la Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu le code de la Comptabilité Publique,

Vu le budget communal,

Considérant le décès de Mme Keita Marie Laure survenu le 18/12/2015,

Considérant que le Trésor Public a fait toutes les recherches pour retrouver un membre de la famille,

Adoption à l'unanimité par 46 pour

DELIBERE :

DECIDE de procéder à une remise gracieuse de 1378€97 sur la dette de l'identifiant n°53714

INSCRIT cette somme au budget pour permettre cette opération.

Reçu en préfecture le : 21/12/18

Publié le : 21/12/18

Certifie exécutoire : 21/12/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

